



MAIRIE DE LA COTE D'ARBROZ
HAUTE SAVOIE
74 110



MAIRIE D'ESSERT ROMAND
HAUTE SAVOIE
74110

ECOLE INTERCOMMUNALE ESSERT ROMAND / LA COTE D'ARBROZ
RENTREE DES CLASSES

Madame , Monsieur

Nous avons le plaisir de vous fournir les précisions concernant la rentrée scolaire 2020 – 2021 pour les classes primaires et maternelles de nos deux villages

DATE DE LA RENTREE : MARDI 1 SEPTEMBRE 2020

ÉCOLE PRIMAIRE

Lieu: "Blancheneige" – 167 chemin des Combes - Essert-Romand

Tel : 04 50 75 07 12

ÉCOLE MATERNELLE

Lieu Ecole de la Côte d'Arbroz – 2 place de l'Église

Tel : 04 50 75 74 27

HORAIRES SCOLAIRES

Ecole "Blancheneige" Essert-Romand

Lundi Mardi Jeudi Vendredi : 8 h 30 -12 h 00 * 13 h 30 -16 h 00

Ecole maternelle La Côte d'Arbroz

Lundi Mardi Jeudi Vendredi : 8 h 30 - 11h 50 * 13 h 30 – 16 h 10

MAIRIE ESSERT ROMAND:

Tel : 04 50 75 72 17

Mail: essertromand@wanadoo.fr

MAIRIE LA COTE D'ARBROZ:

Tel: 04 50 75 71 09

Mail: lacotedarbroz.mairie@orange.fr

TRANSPORT SCOLAIRE

Lieu de prise en charge et horaires du bus

La Côte d'Arbroz : Place de l'Église Essert-Romand : Ecole Blanche Neige

| Départ La Côte d'Arbroz | Départ " Blanche Neige" Essert Romand |
|-------------------------|---------------------------------------|
| 08 H 10 | 08 H 20 |
| 11 H 50 | 12 H 00 |
| 13 H 10 | 13 H 20 |
| 16 H 10 | 16 H 20 |

Il est rappelé que la présence d'un adulte est **obligatoire** aux points d'arrêt du bus.

Les parents sont priés de respecter scrupuleusement les horaires
Le chauffeur n'attendra en aucun cas les retardataires

RESTAURATION SCOLAIRE :

Lundi , Mardi , Jeudi et Vendredi entre 12 h 00 et 13 h 00

Attention : nouvelle organisation à compter du 01/10/2020

A compter du 01/10/20 les inscriptions à la cantine se font 15 jours à l'avance
Vous devez compléter chaque 15 jours du mois la fiche d'inscription ci jointe
Cette fiche est à adresser à :

lacotedarbroz.mairie@orange.fr

Tout repas commandé est facturé

Il pourra être remboursé sur présentation d'un certificat médical en original

Seul le règlement joint à la présente et le retourner sur : essertromand@wanadoo.fr

Tarif des repas :

Inscription à l'année : 6.20^E par repas

Inscription occasionnelle : 6.70^E par repas

GARDERIE

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi entre 16 h 00 et 18 h 30

Cout : 3,50€ de l'heure. Toute heure débutée est facturée

A compter du 01/10/20 les inscriptions à la garderie se font 15 jours à l'avance
Vous devez compléter chaque 15 jours du mois la fiche d'inscription ci jointe
Cette fiche est à adresser à :

garderieerlc@gmail.com

Seul le règlement joint à la présente et le retourner sur : essertromand@wanadoo.fr

REGLEMENT INTERIEUR RESTAURATION SCOLAIRE POUR LES ECOLES PUBLIQUES

ESSERT-ROMAND/LA COTE D ARBROZ

La restauration scolaire est un service facultatif de la commune d'ESSERT ROMAND qui a le souci d'offrir un service de qualité aux usagers. Le présent règlement a pour objet d'optimiser celui-ci en permettant des commandes rationnelles, outils d'une bonne gestion pour maîtriser les coûts de fabrication et éviter les gaspillages.

1/ Lieux et horaires : L'accueil se fait au sein du bâtiment BLANCHENEIGE et a lieu de 12h00 à 13h les lundis, mardis, jeudis, vendredis

2/ Inscriptions :

L'accueil d'un enfant est soumis à une inscription préalable obligatoire, que sa présence soit occasionnelle ou régulière. Les inscriptions sont prises 15 jours à l'avance, la famille remplit un formulaire d'inscription mentionnant les coordonnées des représentants légaux et les enfants bénéficiaires du service.

La fiche d'inscription est à adresser tous les 15 jours à

lacotedarbroz.mairie@orange.fr

ATTENTION LES PARENTS SONT PRIÉS D'ENVOYER LES RESERVATIONS REGULIEREMENT

15 JOURS A L'AVANCE

AUCUN RETARD NE SERA PRIS EN COMPTE

4/ Annulation :

- Toute absence devra être justifiée par un certificat médical, le repas peut être remboursé sur le mois suivant

A défaut, le repas est facturé.

5/ Tarif : Le tarif est fixé annuellement par le Conseil municipal de MORZINE pour toute l'année scolaire.

6/ Règlement/Paiement

Le règlement s'effectue à réception de facture, tout retard de paiement entrainera l'éviction de l'enfant, les parents étant avertis au préalable.

8/ Fonctionnement

8-1 Surveillance et animation : La surveillance et l'animation de la restauration scolaire sont confiées au personnel municipal.

8-2 médicaments et soins particuliers

Le personnel n'est pas autorisé à administrer de médicaments ou de soins particuliers aux enfants, sauf si un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) le prévoit ou sur présentation d'un certificat médical pour des traitements bénins et après autorisation spécifique donnée par les parents.

8-3 Repas spécifiques

Aucun repas de substitution n'est assuré dans le cadre de la restauration scolaire confectionnée par MORZINE. Les repas apportés pour raisons médicales doivent toujours faire l'objet d'un P.A.I (projet d'accueil individualisé).

8-4 Discipline

En cas de manquements graves et répétés aux règles élémentaires de vie en collectivité et notamment en cas de non- respect du personnel, les sanctions suivantes seront appliquées :

- 1 er avertissement : courrier aux parents
- 2 ème avertissement : convocation des parents et exclusion de l'enfant de la cantine

LE MAIRE D ESSERT ROMAND

NOM DU PAPA _____

NOM DE LA MAMAN _____

Soussignés le _____

Attestent avoir bien pris note du règlement intérieur

A ESSERT ROMAND LE _____

Signatures :

Lu et approuvé

RESTAURATION SCOLAIRE

Année 2020/2021

FICHE D'INSCRIPTION CANTINE

NOM DE L'ELEVE : _____

PRENOM DE L'ELEVE : _____

COMMUNE DE RESIDENCE _____

CLASSE : _____

POUR LES SEMAINES SUIVANTES ATTENTION 15 JOURS A L'AVANCE

| JOUR | DATE | INSCRIRE 1 (par repas à prévoir) |
|----------|------|-------------------------------------|
| Lundi | | |
| Mardi | | |
| Jeudi | | |
| Vendredi | | |

| JOUR | DATE | INSCRIRE 1 (par repas à prévoir) |
|----------|------|-------------------------------------|
| Lundi | | |
| Mardi | | |
| Jeudi | | |
| Vendredi | | |

Document à rendre **15 jours à l'avance**

Par mail à : lacotedarbroz.mairie@orange.fr

Nom du papa _____

Nom de la maman _____

Signature des parents qui attestent avoir pris note du règlement intérieur de la cantine

Lu et approuvé

Signatures :

Mairie d'Essert-Romand

65 Route de Thonon

74110 Essert-Romand

Haute-Savoie

Tél. 04 50 75 72 17

E-mail : essertromand@wanadoo.fr

REGLEMENT INTERIEUR GARDERIE

Article 1

Le service périscolaire est ouvert aux élèves des écoles intercommunales ESSERT-ROMAND/LACOTE D ARBROZ, à partir de l'entrée en maternelle.

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h00 à 18h30 précises, en période scolaire.

Les parents récupèrent leur-leurs enfant(s) à 18h30 précise

En cas de non-respect de ces horaires, une exclusion de l'enfant pourrait être envisagée.

Article 2 : Conditions d'accès au service périscolaire

Les enfants seront acceptés après réception du dossier d'inscription complet en mairie.

Le dossier d'inscription est à déposer sur essertromand@wanadoo.fr

Pour les enfants résidant sur le territoire d'ESSERT ROMAND

La collectivité se réserve le droit d'interdire l'accès à une famille qui n'honore pas ses factures

Article 3 : Charte de la laïcité

Le service garderie applique la charte de la laïcité dont voici un extrait : « Les usagers ne peuvent récuser un agent public ou d'autres usagers, ni exiger une adaptation du fonctionnement du service public ou d'un équipement public. Cependant, le service s'efforce de prendre en considération les convictions des usagers dans le respect des règles auquel il est soumis et de son bon fonctionnement. »

Article 3 : Assurance

Les enfants doivent être couverts : - soit par une assurance Responsabilité Civile et une assurance individuelle accident- soit par une attestation de leur assurance privée

Article 4 : Procédure d'inscription à la garderie

Un dossier d'inscription complété et signé devra être déposé en mairie avant la rentrée scolaire.

Chaque commune de résidence prendra en compte le dossier d'inscription.

Une date limite du dépôt de la fiche est fixée chaque année.

Le dossier d'inscription est disponible sur le site de la Mairie d'ESSERT ROMAND pour les enfants en résidence sur le territoire d'ESSERT ROMAND

L'inscription se fait sous forme de réservation mensuelle ;

L'accueil d'un enfant est soumis à une inscription préalable obligatoire, que sa présence soit occasionnelle ou régulière. Les inscriptions sont prises 15 jours à l'avance, la famille remplit un formulaire d'inscription mentionnant les coordonnées des représentants légaux et les enfants bénéficiaires du service.

La fiche d'inscription est à adresser tous les 15 jours à

garderieerlc@gmail.com

ATTENTION LES PARENTS SONT PRIÉS D'ENVOYER LES RESERVATIONS REGULIEREMENT

15 JOURS A L'AVANCE

AUCUN RETARD NE SERA PRIS EN COMPTE

Toute modification doit être faite par écrit sur le mail garderieerlc@gmail.com

Le paiement est effectué à réception de facture. Tout retard de paiement sera sanctionné par une éviction de l'enfant

Article 5 : Tarifs

3.50^E par enfant et par heure

Attention : toute heure débutée sera facturée

Le paiement s'effectue à réception de l'avis des sommes à payer envoyé par le centre des finances de Créteil. Une enveloppe est jointe à cet effet.

Article 8 : Remboursement

Seules les absences pour raisons médicales seront remboursées le mois suivant **sur présentation d'un certificat médical**. Toute heure commencée est due. Toute annulation au-delà du délai est facturée

Article 9 : Non-respect des règles de paiement d'inscription

En cas d'irrégularité des paiements, la commune enverra une lettre informant les parents que leur enfant ne sera plus accepté à la garderie périscolaire tant que la régularisation ne sera pas intervenue

Article 11 : Les gouters sont fournis par la Mairie

Article 12 : lieu d'accueil

Salle du Bâtiment Blancheneige

Article 13 : Discipline et sanctions

Les enfants doivent respecter l'autorité des adultes e n c a d r a n t s
Une bonne conduite devra être respecté sur le temps de garderie.
Tout manque de respect à l'égard des surveillantes, toute agressivité envers l e s camarades seront sanctionnés par un avertissement. Deux avertissements entraîneront une exclusion temporaire. Les familles en seront avisées par courrier. S'il y a récurrence, une exclusion totale pourra être envisagée

Article 15 : Départ et arrivée des enfants

L'enfant doit obligatoirement être accompagné par un de ses parents ou personne encadrante et ce, jusque dans les locaux de la garderie.
ATTENTION : à la fin de la garderie à 18h30, les parents doivent se présenter devant le portail et non pas attendre dans la voiture, ce, par mesure de sécurité.

Ce règlement s'applique également à la sortie des locaux. Les personnes autorisées à venir chercher l'enfant doivent être mentionnées par écrit et notamment ci-dessous avec leur signatures.

Article 16 : Responsabilité

La Mairie et l'Ecole ne sont pas responsables de la perte ou la détérioration d'objets personnels.
Les parents reconnaissent avoir été informés des présentes dispositions et s'engagent à les respecter.

LE MAIRE D ESSERT ROMAND

NOM DU PAPA _____

NOM DE LA MAMAN _____

Soussignés le _____

Attestent avoir bien pris note du règlement intérieur.

A ESSERT ROMAND LE _____

Signatures :
Lu et approuvé

GARDERIE
Année 2020/2021

FICHE D'INSCRIPTION GARDERIE

NOM DE L'ELEVE : _____

PRENOM DE L'ELEVE : _____

COMMUNE DE RESIDENCE _____

CLASSE : _____

POUR LES SEMAINES SUIVANTES ATTENTION 15 JOURS A L'AVANCE

| JOUR | DATE | INSCRIRE 1 (par repas à prévoir) |
|----------|------|-------------------------------------|
| Lundi | | |
| Mardi | | |
| Jeudi | | |
| Vendredi | | |

| JOUR | DATE | INSCRIRE 1 (par repas à prévoir) |
|----------|------|-------------------------------------|
| Lundi | | |
| Mardi | | |
| Jeudi | | |
| Vendredi | | |

Document à rendre **15 jours à l'avance**

Par mail à : garderieerlc@gmail.com

Nom du papa _____

Nom de la maman _____

Signature des parents qui attestent avoir pris note du règlement intérieur de la cantine

Lu et approuvé

Signatures :